

REGLEMENT

Elections du Conseil Municipal des Jeunes de Fagnières

RETROPLANNING :

- Semaine 42 : Candidature en ligne / papier : Du 16 au 31 octobre (2 semaines)
- Semaine 44 : Etude des candidatures anonymes : Du 1er au 6 novembre
- Semaine 46 : Samedi 18 novembre (matin) - Mise en place du CMJ

Candidature du 16 octobre au 31 octobre 2023
Etude des candidatures du 1er au 6 novembre 2023

1. ELIGIBILITE DES CANDIDATS

Pour être éligible, le candidat doit :

- Être un résident de Fagnières, quel que soit lieu de scolarisation (Fagnières, Châlons...)
- Être âgé entre 8 et 14 ans

La candidature doit être volontaire et motivée par la présentation d'une liste de projets, d'idées...

2. COMMENT CANDIDATER ?

La période de candidature est fixée du 16 octobre au 31 octobre 2023.

1. Te rendre sur le site en scannant le QR code de l'affiche ou te rendant en Mairie pour retirer un formulaire papier
2. Remplir le formulaire en ligne précisant ton identité et tes projets ...
3. Justifier de ton lieu de résidence en joignant un justificatif de domicile au formulaire

3. TRAITEMENT DES CANDIDATURES

Aussitôt la session de candidature close au 31 octobre 2023, une commission d'élus évaluera les candidatures anonymisées, afin de procéder à la constitution des membres du CMJ, composé de 24 membres, dont 12 maximum en école et 12 maximum en collège.

A l'issue de la commission, la mairie contactera les candidatures retenues afin de procéder à leur installation en tant que conseillers municipaux des Jeunes.

4. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CMJ

Le CMJ est composé de 24 membres au plus, dont 12 au plus scolarisés en école primaire (8 – 10 ans) et 12 au plus scolarisés au collège.

Les candidats sont élus pour un mandat de 2 ans (2023-25)

Durant leur mandat, les jeunes travaillent sous forme de commission selon les thématiques avec l'appui des élus responsable de commission.